

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2014

Le dix sept octobre deux mil quatorze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PANDRIGNES, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance.

Présents : M DUBOIS J, MME CHATAUR, M DUBOIS Th, MME GORON, M BARBAZANGES, MMES GOUYON, PECHEYRAND, DUMOND, M ROUSSEL, MME AUFRAY, M VIEILLEFOND

Absent : néant

M le Maire rappelle le dernier Conseil Municipal dont le compte-rendu a été transmis aux élus.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX :

CIMETIERE :

La réfection de l'escalier central du cimetière a été attribuée à l'entreprise FAUCHER (entreprise ayant repris l'entreprise SNLC).

Monsieur le Maire indique avoir demandé la réalisation des travaux tout de suite après TOUSSAINT.

APPARTEMENT 2è ETAGE :

Le changement de la cabine de douche de l'appartement du 2è étage a été effectué par l'entreprise BERNARD / GENESTE début octobre.

FONTAINE COURBIAT :

Le CAUE a transmis à la commune le dossier avec conseils de restauration.

M le Maire propose de consulter les entreprises FAUCHER et ANTUNES en leur remettant une copie de la note du CAUE afin qu'ils fassent une proposition technique et quantitative et ensuite de solliciter une subvention auprès du CG.

CLASSES VERTES :

Les travaux de rafraîchissement de la salle de classe des classes vertes sont achevés.

Il est proposé au Conseil de changer les rideaux occultants qui sont en très mauvais état. L'entreprise BROCH a fait une proposition à hauteur de 703,08 € TTC.

Le Conseil donne son accord et choisit le coloris.

CLOCHES EGLISE :

Suite au dysfonctionnement des cloches de l'église, l'entreprise CESSAC, qui a installé l'électrification et qui en assure l'entretien, a proposé plusieurs solutions, la plus complète avec mise en place d'une armoire électronique et capteurs sur les moteurs, le remplacement des 2 moteurs de balancement avec armoire de protection.

Le coût global TTC s'élève à 6 072 €. Cette somme semble importante.

Le Conseil souhaite que l'entreprise CESSAC soit à nouveau consultée pour étudier une solution d'échelonnement des travaux en déterminant les priorités.

TRAVAUX COUR DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire fait état des principaux devis établis pour réhabiliter la cour de l'école (enrobés, clôture, fontaine). L'opération peut atteindre 60 à 70 000 €. Il propose de réunir la commission des travaux en novembre pour analyser les propositions reçues et aussi de consulter CORREZE INGENIERIE pour se faire accompagner sur ce projet.

CURAGE FOSSES :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de curer des fossés à certains endroits de la commune.

Il donne lecture de devis de M POMPIER à LADIGNAC soit 1 392 € HT pour 2 journées. Cette intervention aurait lieu pendant l'hiver.

Le Conseil Municipal donne son accord.

RETROCESSION CAVEAU :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M Roland POUGET, propriétaire d'une concession avec caveau au cimetière de PANDRIGNES.

Ce caveau est vide et plus personne ne sera enterré dans ce caveau. Ayant dans un premier temps envisagé de le vendre, il souhaite maintenant le rétrocéder gracieusement à la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte cette opération et demande à M le Maire d'établir les conventions pour réaliser cette opération.

INDEMNITE TRESORIER :

Mr le Maire donne lecture du courrier du Trésorier de la commune qui sollicite l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. L'accord est sollicité pour la durée du mandat. Cette indemnité s'élève en moyenne à 250 € par an et est régulièrement versée depuis de nombreuses années. Plusieurs élus s'étonnent de cette indemnité et ne souhaitent pas la voter.

Mr le Maire explique le travail effectué par le percepteur en complément (dossier d'analyse financière, aide à la confection du budget). Il estime nécessaire pour la commune de conserver cette assistance pour la bonne gestion financière de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir cette indemnité au Trésorier.

COLOMBARIUM :

Mr le Maire propose de rouvrir le dossier du colombarium et sollicite l'accord du Conseil pour rentrer en relation avec la famille MAZOUNIE à Ladignac pour un nouveau transfert de leur concession.

Le Conseil Municipal donne son accord.

CERTIFICAT URBANISME :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du refus du CU déposé par M Maurice PLAS pour un terrain sis à Combe La Peyre en dehors de toute zone agricole. Il informe qu'il va rencontrer la direction des Territoires en compagnie de M PLAS.

ROUTE DEPARTEMENTALE D10 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au courrier adressé au Conseil Général concernant le problème de la vitesse des voitures dans la traversée du village du Laurel, il a rendez-vous avec les services du Conseil Général le lundi 27 octobre à 9 h.

COMMISSION TRVAUX / BUDGET / VOIRIE:

Mr le Maire informe les membres des différentes commissions qu'une réunion aura lieu en novembre :

Budget	lundi 17 novembre
Travaux	samedi 15 novembre
Voirie	à déterminer

SITE INTERNET COMMUNAL :

Mr le Maire informe que B GUILLO a démarré la mise en place du site INTERNET de la commune. On peut déjà consulter les premiers éléments en allant sur WWW.PANDRIGNES.FR.

PLANNING MANIFESTATIONS :

Le Conseil Municipal arrête les dates de plusieurs manifestations :

- repas du 3è age : samedi 29 novembre
avec à partir de cette année une réalisation par un traiteur
- réunion communale : elle aura lieu le vendredi 28 novembre à 18h15 à la salle polyvalente
- cérémonie des vœux 2015 : elle aura lieu le dimanche 18 janvier à partir de 15 heures. Michèle CHATAUR prend en charge la réflexion sur l'animation.

Jacques DUBOIS

Michèle CHATAUR

Thierry DUBOIS

Béatrice GORON

Alain BARBAZANGES

Claudine GOUYON

Karine PECHEYRAND

Edith DUMOND

Gérard ROUSSEL

Céline AUFRAY

Alain VIEILLEFOND